Commune Le Mené

Procès verbal

Séance publique du Conseil municipal

du 14 décembre 2023

Le 14 décembre 2023 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la Mairie de Le Mené, sur convocation en date du 8 décembre 2023 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (24) : CHEREL André, CHEVALIER Pascal, DABOUDET Gérard, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, JAFFROT Eric, JEZEQUEL Karole, LE BELLEC Magali, LEFEUVRE Daniel, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kévin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, TESSIER Céline, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (10) : AIGNEL Gilles ayant donné pouvoir à LESSARD Anne, BADOUAL Louisette ayant donné pouvoir à CHEVALIER Pascal, BLAIS Mylène ayant donné pouvoir à CHEREL André, BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à JEZEQUEL Karole, CONAN Cyril ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, DONNE Jean Michel ayant donné pouvoir à ROUILLE Daniel, HINGANT Arlette ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LABBE Jean-Luc ayant donné pouvoir à JAFFROT Eric, NOFFE Laura ayant donné pouvoir à SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas ayant donné pouvoir à ROCABOY Roselyne.

Etait excusée (1): KERAUDREN Charlotte

Etaient absents (0)

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE

1.1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jaffrot Eric est désigné secrétaire de séance.

1.2. Validation du Procès-verbal du 9 novembre 2023

Le procès verbal de la séance du 9 novembre 2023 est validé à l'unanimité.

2- DECISIONS DU MAIRE

2.1. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Par délibération du 11 juin 2020, Le Conseil Municipal a délégué ses attributions au Maire sur 23 domaines prévus par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. En outre, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu :

Décisions du Maire :

Service	Objet	Document (avenant, devis, convention...)	Montant TTC
Développement Durable	Mission de contrôle technique pour la refonte de la chaufferie de Plessala	Devis	3 840 €
Finance	Budget eau : Emprunt 410 000 € - CDC - 40 ans - Livret A + Marge 0,4 %		
Technique	St Jacut : Terrain de football - Buvette - Réfection de la toiture	Devis	1 282,85€
Technique	St Jacut : Salle d'Animation - Fabrication et pose de l'enseigne	Devis	4 642,80€
Technique	Ecole primaire de Langourla - changement menuiserie extérieure - devis complémentaire - approvisionnement	Devis	564€
Finance	Budget eau : DM sur dépenses imprévues n°2 : 2 000 € pour la sécurisation		
Finance	Provisions 2023		
Technique	Bâtiment - Eglise Le Gouray - Réfection éclairage	Devis	2 664€
Technique	Espaces Verts - St Jacut - Place du Marché - fourniture de pavé pour reprise de la place	Devis	1 272,76€
Technique	PPI 2023 - Matériel ST / acquisition caméra d'inspection de réseaux	Devis	1 969,30€
Technique	Signalisation verticale - panneaux -	Devis	2 300,64€

	« Villes et villages fleuris »		
Administratif	Achat d'un vitrine Mairie le gouray	Devis	330,00€
Administratif	Achat d'une armoire Mairie St Gouëno	Devis	418.80 €
Technique	Fourniture panneaux de clôture pour site des ST de Plessala	Devis	7 945,45€
Technique	PPI Matériel – Service bâtiment – Acquisition d'une défonceuse	Devis	551,59€

VIE MUNICIPALE

Implantation d'une nouvelle brigade de gendarmerie : accord de principe de cession de la parcelle OA n° 1097 à TAH

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu le Colonel Stéphane Privat, commandant du groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor, pour organiser le déploiement de la nouvelle brigade de gendarmerie.
Ce déploiement se fera en deux temps. D'abord en gestion transitoire, avec des locaux techniques en structures modulaires et un hébergement des gendarmes au sein du parc de logements locatifs communal, dans l'attente de la construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie.

Pour ne pas retarder la mise en œuvre de ce dossier sur le plan administratif, il convient de délibérer dès à présent sur le principe d'une mise à disposition à l'euro symbolique du terrain OA n°1097 d'une contenance de 5206 m² situé Rue Gilles André à Collinée au bailleur social Terres d'Armor Habitat qui portera la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à l'unanimité à cette mise à dispositif à l'euro symbolique du terrain OA n°1097 à Terres d'Armor Habitat et pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte relatif à ce projet de cession.

Approbation de la convention de gestion des transports extrascolaires entre LCBC et la commune de Le Mené

Monsieur le Maire précise qu'il convient de formaliser par une convention les accords qui avaient été pris concernant la gestion par le service transports de la commune, des transports extrascolaires des écoles sur le territoire de LCBC pour les activités aquatiques sur les sites sportifs et de loisirs communautaires afin de pouvoir honorer le paiement des prestations effectuées.
Après avoir pris connaissance des termes de la proposition de convention, le Conseil donne son accord et pouvoir au Maire pour signer cette dernière.

FINANCES

Salle des fêtes Saint-Jacut : Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) – Révision n°3

Vu la délibération en date du 13 avril 2023 relative à la révision d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes de Saint-Jacut-du-Mené d'un montant de 1 600 000 €.

Considérant la prévision et la réalisation,

	2021	2022	2023
Prévision	100 000 €	599 653,60 €	1 456 341,88 €
Réalisation	346,40 €	143 311,72 €	

Considérant les différents avenants,

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de réviser pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de Saint-Jacut-du-Mené le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

	2021	2022	2023
Crédits de paiement	346,40 €	143 311,72 €	1 506 341,88 €
Total	1 650 000,00 €		

-PRECISE que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

<u>Budgets : Autorisation de dépenses</u>

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur les exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

BUDGET CHAUFFERIES BOIS

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2023 (hors reports)	Montant Max (25%)
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
105002	Modification de la chaufferie de Plessala	482 759,00 €	120 689,75 €

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord.

BUDGET COMMUNE

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2023 (hors reports)	Montant Max (25%)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	542 589,70 €	135 647,42 €
21	Immobilisations corporelles	250 000,00 €	62 500,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	2 500,00 €
101	Salle omnisports Collinée	20 390,08 €	5 097,52 €
104	Voirie – Aménagements de sécurité	1 210 440,70 €	302 610,17 €
105	Aire de loisirs – Espaces jeux	18 000,00 €	4 500,00 €
106	Acquisitions foncières	300 000,00 €	75 000,00 €
108	Parc locatif	52 415,07 €	13 103,76 €
111	Bâtiments publics	100 570,00 €	25 142,50 €
112	Édifices du culte	10 000,00 €	2 500,00 €
113	Bâtiments culturels	1 273 223,51 €	318 305,87 €
114	Bâtiments techniques	27 684,34 €	6 921,08 €
115	Bâtiments scolaires	315 792,20 €	78 948,05 €

120	Cimetière	38 500,00 €	9 625,00 €
121	Matériel - réseau informatique	205 000,00 €	51 250,00 €
122	Matériel service technique	230 135,37 €	57 533,84 €
123	Mobilité - Développement durable	8 000,00 €	2 000,00 €
125	Équipements sportifs	20 307,12 €	5 076,78 €
127	Réhabilitation multi-accueil	81 097,55 €	20 274,38 €
128	Cimetière Le Gouray	273 948,51 €	68 487,12 €
129	Salle des fêtes St Jacut	1 577 794,37 €	394 448,59 €
130	ALSH St Jacut	1 008 806,48 €	252 201,62 €

BUDGET EAU

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2023 (hors reports)	Montant Max (25%)
21	Immobilisations corporelles	157 178,78 €	39 294,69 €
10201	Extension-rénovation réseau	193 881,00 €	48 470,25 €
10202	Sectorisation	3 282,00 €	820,50 €
10203	Interconnexion	10 000,00 €	2 500,00 €
10205	Réservoir et réseau La Petite Côte	198 818,14 €	49 704,53 €
10207	Sécurisation	32 000,00 €	8 000,00 €

BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ARTISANALE ET COMMERCIALE

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2023 (hors reports)	Montant Max (25%)
20	Immobilisations	15 000,00 €	3 750,00 €

	incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	113 000,00 €	28 250,00 €
11902	Maisons de santé	563 806,51 €	140 951,62 €
11903	La Boussole	577 000 €	144 250,00 €

BUDGET PANNEAUX SOLAIRES

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2023 (hors reports)	Montant Max (25%)
27	Immobilisations financières	3 000,00 €	750,00 €
10801	Installations photovoltaïques	218 544,22 €	54 636,05 €

BUDGET STATIONS SERVICES

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2023 (hors reports)	Montant Max (25%)
21	Immobilisations corporelles	54 577,41 €	13 644,35 €

BUDGET TRANSPORTS

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2023 (hors reports)	Montant Max (25%)
21	Immobilisations corporelles	148 823,75 €	37 205,93 €

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour le village retraite de Plessala d'un montant de 300 000 €. Dans l'attente du vote du budget, le Maire est autorisé à mandater les dépenses dans la limite du tiers de l'autorisation de programme soit 100 000,00 €.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour la construction d'un accueil périscolaire à Plessala d'un montant de 850 000 €. Dans l'attente du vote du budget, le Maire est autorisé à mandater les dépenses dans la limite du tiers de l'autorisation de programme soit 283 333,33 €.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour les effacements de réseaux à Langourla d'un montant de 330 000 €. Dans l'attente du vote du budget, le Maire est autorisé à mandater les dépenses dans la limite du tiers de l'autorisation de programme soit 110 000,00 €.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour les effacements de réseaux à Saint-Jacut d'un montant de 150 000 €. Dans l'attente du vote du budget, le Maire est autorisé à mandater les dépenses dans la limite du tiers de l'autorisation de programme soit 50 000,00 €.

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2020 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour le remplacement de compteurs thermiques les crédits alloués pour l'exercice 2024 sont de 10 000 €.

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2022 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour l'animation du plan d'actions sur l'AAC Les Aulniaux les crédits alloués pour l'exercice 2024 sont de 15 000 €.

Le Conseil Municipal valide les autorisations de dépenses pour les budgets suivants : chaufferies bois, commune, eau, Immobilier à vocation artisanale et commerciale, panneaux solaires, stations-services, transports.

Budget commune : Décision Modificative n°3

Monsieur Le Maire propose de modifier le budget commune afin de prévoir des crédits supplémentaires pour les dépenses de personnel et le remboursement sur charges de personnel.

Il présente la Décision Modificative n°3 :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111		50 000,00 €		
R-6419				50 000,00 €
Sous-total		50 000,00 €		50 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2158 op.114		2 000,00 €		
D-24022	2 000,00 €			
Sous-total	2 000,00 €	52 000,00 €		50 000,00 €
Total Général	50 000,00 €		50 000,00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord.

Budget Stations-services : Décision Modificative n°1

Monsieur Le Maire propose de modifier le budget stations-services afin de prévoir des crédits supplémentaires pour l'achat et la vente de carburant.

Il présente la Décision Modificative n°1 :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60221		150 000,00 €		
R-707				150 000,00 €
Sous-total		150 000,00 €		150 000,00 €
Total Général	150 000,00 €		150 000,00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord.

<u>Budget Chaufferies Bois : Décision Modificative n°2</u>

Monsieur Le Maire propose de modifier le budget chaufferies afin de prévoir des crédits supplémentaires pour les provisions ainsi que des crédits supplémentaires pour le remplacement des compteurs thermiques

Il présente la Décision Modificative n°2 :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6817		500,00 €		
R-706				500,00 €
Sous-total	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2153 op.105001		5 000,00 €		
D-2315 op.105002	5 000,00 €			500,00 €
Sous-total	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	500,00 €
Total Général	500,00 €		500,00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord.

Approbation du nouveau plan de financement des extensions des maisons de santé

Considérant la délibération du 8 décembre 2022 validant l'APD et le plan de financement des opérations d'extension des maisons de santé de Collinée et de Plessala.
Considérant la nécessité d'actualiser ce plan de financement afin de permettre la demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR,

Mr le Maire présente le plan de financement actualisé pour l'opération d'extensions des maisons de santé et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention DETR pour 2024:

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	532 179€	DETR sollicitée	126 000 €
Maîtrise d'oeuvre	52 951 €	Contrat de territoire - Conseil Départemental	150 000 €
Frais divers	17 552 €	Conseil Régional	150 000€
		autofinancement	176 682 €
Total	602 682 €	total	602 682€

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé et donne pouvoir au Maire pour solliciter une subvention au titre de la DETR, du Conseil Régional et du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire.

Approbation du nouveau plan de financement : accueil périscolaire de Plessala

Considérant la délibération du 8 décembre 2022 validant l'APD et le plan de financement de l'opération de construction de l'accueil périscolaire de Plessala,
Considérant la nécessité d'actualiser ce plan de financement afin de permettre les demandes de subvention de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL,

Mr le Maire présente le plan de financement actualisé pour l'accueil périscolaire de Plessala et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR et de la DSIL pour 2024.

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant (€ HT)	Financeur	Montant (€)
Etudes de maîtrise d'oeuvre	47 754 €	Conseil Régional	100 382 €
Travaux	587 384€	DETR sollicitée	125 000€
Divers	18 275€	DSIL sollicitée	125 000€
		CAF des Côtes d'Armor	100 000 €
		Autofinancement	203 031€
Total	653 413 €	Total	653 413 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé et donne pouvoir au Maire pour solliciter une subvention au titre de la DETR, de la DSIL , du Conseil Régional et de la CAF 22.

Approbation du plan de financement de l'opération de rénovation du dernier commerce La Boussole- St Gilles du Mené

Considérant la délibération du 9 novembre 2023 validant l'APS de l'opération de rénovation du dernier commerce la Boussole à St Gilles du Mené.

Considérant la nécessité d'approuver le plan de financement afin de permettre la demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR,

Mr le Maire présente le plan de financement de l'opération de rénovation du dernier commerce la Boussole à St Gilles du Mené et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR pour 2024.

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant (€ HT)	Financeur	Montant (€)
Acquisition	102 288,00 €	LCBC	100 000 €
Prestations intellectuelles	49 927,50 €	Conseil Régional	100 000€
Travaux	373 700,00€	DETR sollicitée	90 000 €
		ANCT- Fonds reconquête du commerce	50 000€
		Loyers	30 000 €
		Autofinancement	155 915€
Total	525 915,50 €	Total	525 915,50 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé et donne pouvoir au Maire pour solliciter une subvention au titre de la DETR, du Conseil Régional et de l'ANCT.

Adoption des tarifs 2024 pour les cimetières

Monsieur le Maire propose les tarifs 2024 pour les cimetières pour la commune Le Mené :

	Tarifs 2024		
Propositions	simple	double	au delà prix au m²
Concessions 15 ans	80 €	160.00 €	45€/m²
Concessions 30 ans	135 €	270.00 €	55€/m²
Cases 15 ans	400 €		
Cases 30 ans	600 €		
Cases en terrain nu 30 ans (cimetière St Jacut)	80 €		
Cavurnes 15 ans	250 €		

Cavurnes 30 ans	400 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

TRAVAUX VOIRIE-BATIMENTS

Vérifications périodiques et interventions de maintenance de campanologie – Attribution du lot

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le lancement d'une nouvelle consultation pour un marché de 3 ans concernant la vérification périodique et la maintenance préventive des équipements campanaires des églises et des chapelles communales (églises : contrôle annuel – Chapelle : contrôle triennal).

Entreprises	Total 1ère année de marché TTC	Total montant du marché	classement
BODET	PAS DE RÉPONSE		
ALAIN MACE	1428€	4 284€	1
ART CAMP	2 472€	7 416€	2

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- retenir la proposition de la société ALAIN MACE pour la vérification périodique et les interventions de maintenance préventive des églises et des chapelles communales pour une durée de 3 ans pour un montant total de 4 284€ TTC.

- donne pouvoir à Monsieur Le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Vérifications périodiques et entretien des appareils de cuisson, de lavage, électromécanique et à fluide

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a eu lieu pour un marché de 4 ans pour la vérification périodique et l'entretien des appareils de cuisson, de lavage électromécanique et à fluide.

Conformément à la convention du groupement de commande avec le CCAS passée le 19 février 2019, faisant suite à la délibération du 14 février 2019 ce marché intégrera les besoins du CCAS. La commune Le Mené est désignée par convention précitée coordinatrice du groupement de commande et donc attributaire du marché.

Résultat de la consultation :

Entreprises	Montant HT annuel	Montant annuel TTC	Montant HT Du marché	Montant TTC Du marché
Société SBCP (Tec Hôtel)	6900€	8280€	27600 €	33120 €

Société IGC	6365 €	7638€	25460 €	30552 €
Société KERFROID	Sans réponse	Sans réponse	Sans réponse	Sans réponse

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- retenir la proposition de la société IGC 22, pour la réalisation des vérifications périodiques et entretien des appareils de cuisson, de levage, électromécanique et à fluide pour une durée de 4 ans pour un montant HT de 25460 € soit 30552 €TTC. La part communale s'élèvera à 20420 € HT (24504 € TTC), la part du CCAS sera de 5040 € HT (6048 € TTC)

- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Construction de l'ALSH de St Jacut du Mené :proposition d'avenant

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint aux bâtiments, rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de l'ALSH avec mutualisation de locaux de l'école de St Jacut du Mené.

Il rappelle également la délibération en date du 20 mai 2021 validant l'avant-projet définitif correspondant pour un montant estimatif de travaux de 753 816 ,86 € HT.

- de l'avenant n°1 au lot 07 cloisons -doublage-isolation de l'entreprise IBC domiciliée à Plérin, décomposé de la manière suivante :

- montant initial de 75 449,59€ HT soit 90 539,51€ TTC
- avenant n°1 en plus-value de + 3 154,00€ HT soit + 3 784,80€ TTC
- nouveau montant de 78 603,59 € HT soit 94 324,31 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver la proposition d'avenant n°1 au lot 07 cloisons -doublage-isolation de l'entreprise IBC, portant le nouveau montant total du marché à 3154,00 € HT soit 3784,80 € TTC
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Construction de l'ALSH de St Jacut du Mené : attribution du marché de travaux :

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint aux bâtiments, rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de l'ALSH avec mutualisation de locaux de l'école de St Jacut du Mené.

Il rappelle également que l'ensemble des 12 lots avait été attribué après plusieurs relances.

Il est expliqué que suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise CRA titulaire du lot 08 chapes-carrelage-faïence – RDS une nouvelle consultation a été nécessaire.
Voir rapport d'analyse corrigé en annexe.

Le Conseil Municipal décide de :

- retenir les offres suivantes (base ou Prestation supplémentaires éventuelles/ PSE et SA) et de procéder à l'attribution du n°8 lot à l' entreprise suivante :

LOTS		Entreprises	Montant de l'offre de base/PSE HT	Note
Lot 08	chapes-carrelage-faïence – RDS	SARPIC	44 584,00 €	100
			PSE 01 Linoléum : 1 936,00 €	

Total lot attribué (1)	46 520,00 €
Total lots déjà attribués (2)	778 240,26 €
Total lots attribués (1) + (2)	824 760,26 €
Total estimation lots attribués	749 016,86 €
Différence entre les bases attribuées et estimées	*+ 72 324,66 € soit +9,66 %*
Total PSE et SA	*+3 756,74 €*

- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Chaufferie bois de Plessala / Construction / Validation AVP et divers

Monsieur Yvon Perrin, Maire-Adjoint aux affaires techniques, rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une nouvelle chaufferie bois à Plessala avec son inscription budgétaire sur le présent exercice.

Monsieur Yvon Perrin rappelle également la délibération du 14 septembre 2023 qui attribue la mission de maîtrise d'œuvre à Itherm conseil, mandataire du groupement d'études, pour un montant de 50600 € HT, assisté de Garçonnet Loncle architectures et du bureau d'études structure Sirius.

Monsieur Perrin présente l'Avant-Projet de réalisation de cette nouvelle chaufferie. Le chiffrage de l'opération est estimé à ce stade de l'opération à un montant de 431 820.00 € HT – 518 184.00 € TTC.

Cette opération nécessite pour sa réalisation, outre une mission de contrôle technique (attribuée par décision pour un montant de 3840 € TTC), d'une mission SPS, d'une étude de sol, d'un diagnostic amiante avant travaux et d'un levé topographique. Par ailleurs les différents concessionnaires indispensables à la réalisation du projet nécessitent d'être concertés afin qu'ils puissent définir, chacun en ce qui le concerne, leur faisabilité technique avec les coûts afférents.

Le conseil municipal décide de :

-Valider l'AVP proposé par le groupement de maîtrise d'œuvre pour un montant de 431 820.00 € HT – 518 184.00 € TTC.
-Autoriser la consultation d'un géomètre pour la réalisation d'un levé topographique au droit de l'emprise du futur chantier et de la reprise ou création de réseaux de chaleur.
-Autoriser la consultation pour une étude géotechnique au droit de la future structure bâtie.

- Autoriser la consultation d'une mission SPS.
- Autoriser la consultation nécessaire à la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux
- Autoriser la consultation des différents concessionnaires indispensables à la réalisation du projet (électricité, télécom, AEP, EU).
- Donner pouvoir à M. le Maire à déposer le permis de construire du projet et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PATRIMOINE ET URBANISME

BUDGET Commune : Révision des loyers des logements conventionnés et non conventionnés au 1er janvier 2024

Les conventions conclues entre l'État et la commune Le Mené impliquent les révisions de loyers annuellement en tenant compte de l'Indice de Référence des Loyers (IRL),

Il est proposé une revalorisation des loyers des logements conventionnés et non-conventionnés du Budget communal, à compter du 1er janvier 2024, suivant l'Indice de référence des Loyers (IRL) du second trimestre 2023 (140,59). Cette révision amène à une augmentation des loyers de + 3,50%. Toutefois, il est convenu que les loyers des logements solaires de la tranche 1 et de la tranche 2 qui sont actuellement fixés à 600 € demeurent inchangés pour l'année 2024.

La révision des loyers sera la suivante:

N° de logement	Commune	Adresse	Loyer sans les charges - 2023	Loyer révisé sans les charges à compter du 01/01/2024
100	Collinée	4 rue simon d'estienne	343,10 €	355,10 €
101	Collinée	8 rue du Val RDC	466,20 €	482,50 €
102	Collinée	8 rue du Val 1er étage	447,44 €	463,09 €
103	Collinée	2 rue de la rance Apt 1	297,40 €	307,80 €
104	Collinée	2 rue de la rance Apt 2	338,64 €	350,48 €
105	Collinée	2 rue de la rance Apt 3	421,56 €	436,30 €
106	Collinée	19 bis rue du Mené A	353,57 €	365,93 €
107	Collinée	19 bis rue du Mené B	353,57 €	365,93 €
108	Collinée	19 bis rue du Mené C	353,57 €	365,93 €
109	Collinée	19 bis rue du Mené D	353,57 €	365,93 €
110	Collinée	app1-7 rue Sim D'Est	466,20 €	482,50 €
111	Collinée	app2-7 rue Sim D'Est	512,82 €	530,75 €

112	Collinée	3 rue simon d'estienne	522,56 €	540,83 €
113	Collinée	5 rue simon d'estienne	466,20 €	482,50 €
117	Collinée	1 impase du haras	600,00 €	600,00 €
118	Collinée	2 impasse du haras	600,00 €	600,00 €
119	Collinée	3 impasse du haras	600,00 €	600,00 €
120	Collinée	2, rue du Mené	480,06 €	496,85 €
121	Collinée	1 impasse des Mûriers	600,00 €	600,00 €
122	Collinée	2 impasse des Mûriers	600,00 €	600,00 €
123	Collinée	Bureau de Collinée -RIEH	518,00 €	536,11 €
200	Langourla	9, rue Saint-Joseph appt 1	281,57 €	291,42 €
202	Langourla	9, rue Saint-Joseph appt 3	159,17 €	164,74 €
203	Langourla	9, rue Saint-Joseph appt 4	140,45 €	144,90 €
204	Langourla	9, rue Saint-Joseph appt 5	207,87 €	215,35 €
205	Langourla	9, rue Saint-Joseph appt 6	264,25 €	273,49 €
206	Langourla	9, rue Saint-Joseph appt 7	217,44 €	225,04 €
207	Langourla	9, rue Saint-Joseph appt 8	222,48 €	230,26 €
208	Langourla	9, rue Saint-Joseph appt 9	222,48 €	230,26 €
209	Langourla	9, rue Saint-Joseph appt 10	211,20 €	218,59 €
210	Langourla	2, rue André Fauchet	299,62 €	310,10 €
211	Langourla	4, rue André Fauchet	456,72 €	472,69 €
212	Langourla	205, place de la Mairie	368,29 €	381,17 €
213	Langourla	203, place de la Mairie	304,61 €	315,26 €
214	Langourla	203, place de la Mairie	245,52 €	254,11 €
215	Langourla	203, place de la Mairie	259,05 €	268,11 €
216	Langourla	2, rue de la carrière	589,89 €	610,52 €
217	Langourla	10 Impasse La Ville Jolie	594,51 €	615,30 €
219	Langourla	23 rue André Fauchet	542,68 €	561,66 €
220	Langourla	1 Chemin du verger	509,77 €	527,60 €

221	Langourla	3 Chemin du verger	509,77 €	527,60 €
222	Langourla	5 Chemin du verger	509,77 €	527,60 €
223	Langourla	11 bis rue André Fauchet	572,20 €	592,21 €
224	Langourla	11 ter rue André Fauchet	572,20 €	592,21 €
300	Le Gouray	1 résidence de la Mairie	336,81 €	348,59 €
301	Le Gouray	2 résidence de la Mairie	327,24 €	338,68 €
302	Le Gouray	3 résidence de la Mairie	211,55 €	218,95 €
303	Le Gouray	4 résidence de la Mairie	327,24 €	338,68 €
304	Le Gouray	5 résidence de la Mairie	211,55 €	218,95 €
305	Le Gouray	6 résidence de la Mairie	220,97 €	228,70 €
306	Le Gouray	7 résidence de la Mairie	219,21 €	226,88 €
307	Le Gouray	8 résidence de la Mairie	211,55 €	218,95 €
308	Le Gouray	9 résidence de la Mairie	327,24 €	338,68 €
309	Le Gouray	10 résidence de la Mairie	195,40 €	202,23 €
310	Le Gouray	11 résidence de la Mairie	204,12 €	211,26 €
311	Le Gouray	12 résidence de la Mairie	195,40 €	202,23 €
312	Le Gouray	Rue de Penthièvre	249,69 €	258,42 €
313	Le Gouray	Rue de Penthièvre	388,26 €	401,84 €
322	Le Gouray	Appt 1- 307 Rue du Mené	143,22 €	148,23 €
323	Le Gouray	Appt 2-307 Rue du Mené	215,80 €	223,35 €
324	Le Gouray	Appt 3-307 Rue du Mené	176,03 €	182,19 €
325	Le Gouray	Appt 4-307 Rue du Mené	284,66 €	294,61 €
326	Le Gouray	Appt 5-307 Rue du Mené	297,96 €	308,38 €
329	Le Gouray	9 Rue st étienne	323,26 €	334,56 €
330	Le Gouray	7 Rue st étienne	419,60 €	434,27 €
331	Le Gouray	5 bis rue st Etienne	483,67 €	500,58 €
332	Le Gouray	5 ter rue saint etienne	493,76 €	511,03 €
336	Le Gouray	7 le hameau du Mené	600,00 €	600,00 €

337	Le Gouray	7 le hameau du Mené	600,00 €	600,00 €
338	Le Gouray	7 le hameau du Mené	600,00 €	600,00 €
339	Le Gouray	1 Les étoublettes	600,00 €	600,00 €
340	Le Gouray	2 Les étoublettes	600,00 €	600,00 €
400	Plessala	1 Rue du Chêne Vert Appt 1	246,97 €	255,61 €
401	Plessala	1 Rue du Chêne Vert Appt 2	273,21 €	282,76 €
402	Plessala	1 Rue du Chêne Vert Appt 3	272,57 €	282,10 €
403	Plessala	2 Place de l'Église Appt 4	216,40 €	223,97 €
404	Plessala	2 Place de l'Église Appt 5	228,68 €	236,68 €
405	Plessala	2 Place de l'Église Appt 6	198,70 €	205,65 €
406	Plessala	14 Rue du Dr Bellamy Appt 1	288,18 €	298,26 €
407	Plessala	14 Rue du Dr Bellamy Appt 2	256,50 €	265,47 €
408	Plessala	14 Rue du Dr Bellamy Appt 3	298,15 €	308,58 €
409	Plessala	14 Rue du Dr Bellamy Appt 4	248,65 €	257,34 €
410	Plessala	14 Rue du Dr Bellamy Appt 5	244,49 €	253,04 €
411	Plessala	14 Rue du Dr Bellamy Appt 6	243,61 €	252,13 €
412	Plessala	1 Rue du Calvaire Appt 1	223,68 €	231,50 €
413	Plessala	1 Rue du Calvaire Appt 2	235,12 €	243,34 €
414	Plessala	1 Rue du Calvaire Appt 3	218,47 €	226,11 €
415	Plessala	1 Rue du Calvaire Appt 4	169,58 €	175,51 €
416	Plessala	1 Rue du Calvaire Appt 5	212,12 €	219,54 €
417	Plessala	1 Rue du Calvaire Appt 6	203,38 €	210,49 €
419	Plessala	2 Allée du Petit Gage	544,50 €	563,54 €
423	Plessala	10 Rue Grande Perrière	600,00 €	600,00 €
424	Plessala	11 Rue Grande Perrière	600,00 €	600,00 €
425	Plessala	25 A Rue du commerce	600,00 €	600,00 €
426	Plessala	25 B Rue du commerce	600,00 €	600,00 €
427	Plessala	25 C Rue du commerce	600,00 €	600,00 €

502	Saint-Gilles-Du-Mené	501 rue des fontaines Appt6	269,76 €	279,19 €
503	Saint-Gilles-Du-Mené	501 rue des fontaines Appt5	269,58 €	279,01 €
504	Saint-Gilles-Du-Mené	501 rue des fontaines Appt 4	295,49 €	305,82 €
505	Saint-Gilles-Du-Mené	501 rue des fontaines Appt 3	287,83 €	297,89 €
508	Saint-Gilles-Du-Mené	1 rue l'Epignon Appt 1	365,04 €	377,80 €
509	Saint-Gilles-Du-Mené	2 rue l'Epignon Appt 2	249,77 €	258,50 €
510	Saint-Gilles-Du-Mené	2 rue l'Epignon Appt 3	274,49 €	284,09 €
511	Saint-Gilles-Du-Mené	2 rue l'Epignon Appt 4	247,06 €	255,70 €
512	Saint-Gilles-Du-Mené	2 rue l'Epignon Appt 5	270,76 €	280,23 €
516	Saint-Gilles-Du-Mené	13 rue du stade Log 1	509,77 €	527,60 €
517	Saint-Gilles-Du-Mené	15 rue du stade Log 2	509,77 €	527,60 €
518	Saint-Gilles-Du-Mené	17 rue du stade Log 3	509,77 €	527,60 €
519	Saint-Gilles-Du-Mené	7 Impasse de l'horizon Lotissement des Ajoncs	572,20 €	592,21 €
520	Saint-Gilles-Du-Mené	9 Impasse de l'horizon Lotissement des Ajoncs	572,20 €	592,21 €
600	Saint-Gouéno	14 rue des Manoirs	227,92 €	235,89 €
601	Saint-Gouéno	12 rue des Manoirs	298,08 €	308,50 €
602	Saint-Gouéno	10 rue des Manoirs	336,39 €	348,15 €
603	Saint-Gouéno	10 rue des Manoirs	311,45 €	322,34 €
604	Saint-Gouéno	13 rue de la fontaine	454,55 €	470,44 €
605	Saint-Gouéno	13 rue de la fontaine	305,92 €	316,62 €
606	Saint-Gouéno	13 rue de la fontaine	248,00 €	256,67 €

607	Saint-Gouéno	13 rue de la fontaine	311,10 €	321,98 €
608	Saint-Gouéno	13 rue de la fontaine	445,48 €	461,06 €
609	Saint-Gouéno	13 rue de la fontaine	206,72 €	213,95 €
610	Saint-Gouéno	13 rue de la fontaine	306,72 €	317,45 €
611	Saint-Gouéno	13 rue de la fontaine	191,85 €	198,56 €
612	Saint-Gouéno	La saude	308,63 €	319,42 €
613	Saint-Gouéno	1 Place Augustin Evin RDC	265,22 €	274,49 €
614	Saint-Gouéno	1 Place Augustin Evin	239,25 €	247,62 €
615	Saint-Gouéno	1 Place Augustin Evin	217,56 €	225,17 €
616	Saint-Gouéno	18 rue de la Fontaine	249,07 €	257,78 €
617	Saint-Gouéno	20 rue de la Fontaine	251,52 €	260,32 €
618	Saint-Gouéno	20 rue de la Fontaine	308,88 €	319,68 €
619	Saint-Gouéno	20 rue de la Fontaine	250,78 €	259,55 €
624	Saint-Gouéno	3 rue des bourgeons	587,66 €	608,21 €
626	Saint-Gouéno	53 Kerrouët	572,20 €	592,21 €
627	Saint-Gouéno	54 Kerrouët	572,20 €	592,21 €
700	Saint-Jacut-Du-Mené	2 A Cité des sports	298,93 €	309,38 €
701	Saint-Jacut-Du-Mené	2 B Cité des sports	312,84 €	323,78 €
702	Saint-Jacut-Du-Mené	2 C Cité des sports	291,12 €	301,30 €
703	Saint-Jacut-Du-Mené	15 rue des Forges Appt1	299,23 €	309,69 €
704	Saint-Jacut-Du-Mené	15 rue des Forges Appt2	168,53 €	174,42 €
705	Saint-Jacut-Du-Mené	15 rue des Forges Appt3	168,53 €	174,42 €
706	Saint-Jacut-Du-Mené	30 rue des Forges Appt 1	199,32 €	206,29 €

707	Saint-Jacut-Du-Mené	30 rue des Forges Appt 1	193,15 €	199,90 €
708	Saint-Jacut-Du-Mené	30 rue des Forges Appt 2	240,84 €	249,26 €
709	Saint-Jacut-Du-Mené	30 rue des Forges Appt 3	238,28 €	246,61 €
710	Saint-Jacut-Du-Mené	30 rue des Forges Appt 4	193,70 €	200,47 €
711	Saint-Jacut-Du-Mené	30 rue des Forges Appt 5	159,41 €	164,98 €
712	Saint-Jacut-Du-Mené	30 rue des Forges Appt 6	301,40 €	311,94 €
713	Saint-Jacut-Du-Mené	30 rue des Forges Appt 7	256,37 €	265,33 €
715	Saint-Jacut-Du-Mené	7 rue des roseaux	594,51 €	615,30 €
717	Saint-Jacut-Du-Mené	Logt N°1 - 17 rue des mésanges	600,00 €	600,00 €
718	Saint-Jacut-Du-Mené	Logt N°2 - 19 rue des mésanges	600,00 €	600,00 €
719	Saint-Jacut-Du-Mené	Logt N°3 - 21 rue des mésanges	600,00 €	600,00 €
720	Saint-Jacut	Bureau mairie ODCM	155,40 €	160,83 €

BUDGET CNE : Révision des loyers pour les professionnels occupant ponctuellement des locaux communaux au 1er janvier 2024

Il est proposé une revalorisation des loyers des locaux utilisés ponctuellement par des organismes publics et ou privés, à compter du 1er janvier 2024, suivant l'indice de référence selon les baux contractés avec la commune.

1/ Pour la location de la clinique vétérinaire de Collinée, il est proposé la revalorisation suivante :

	Loyer Mensuel HT 2023	Loyer Mensuel HT 2024 avec révision du loyer	Observations
Clinique vétérinaire Collinée	2 693,52 €	2 871,29 €	Bail commercial. Loyer 2024 calculé avec l'indice INSEE utilisé pour les locations commerciales.

			Augmentation de + 6,6 %

2/ Pour la location du Centre Médico Social de Collinée, il est proposé la revalorisation suivante :

	Loyer Annuel 2023	Loyer Annuel 2024 avec révision du loyer	Observations
MSA Location de bureaux au CMS de Collinée. Facturation trimestrielle	1 989,12 €	2 058,74 €	Convention de 2014. Loyer 2024 calculé avec l' indice INSEE utilisé pour les locations logements. Augmentation de + 3,50 %

	Loyer Annuel 2023 TTC	Loyer Annuel TTC 2024 avec révision du loyer	Observations
SIST Location de bureaux au CMS de Collinée. Une seule facturation annuelle.	3 729,60 €	3 860,13 €	Convention de 2016. Loyer 2024 calculé avec l' indice INSEE utilisé pour les locations logements. Augmentation de + 3,50 %

Le Conseil Municipal donne son accord.

BUDGET IAC : Révision des loyers des locaux commerciaux et artisanaux au 1er janvier 2024

Il est proposé une revalorisation des loyers des locaux commerciaux et artisanaux du Budget Immobilier à vocation Artisanal et Commercial, à compter du 1er janvier 2024, suivant l'Indice de référence des Loyers commerciaux du second trimestre 2023 (131,81). Cette révision amène à une augmentation des loyers de + 6,60 %.

N° de logement	Société	Adresse	Montant du loyer HT au 01/12/2023 sans les charges	Montant du loyer HT au 01/01/2024 sans les charges
100	Boulangerie	2 rue du Mené Collinée	348,08 €	371,05 €
101	Institut de beauté	Rue Anatole Le Braz Collinée	341,43 €	363,96 €
102	Office notarial	Rue Anatole Le Braz Collinée	662,77 €	706,51 €

103	Cabinet médical	1 rue des Musiciens Collinée	251,27 €	267,85 €
104	Cabinet Infirmier	1 rue des Musiciens Collinée	234,96 €	250,47 €
105	Cabinet médical	1 rue des Musiciens Collinée	339,38 €	361,78 €
107	Hangar	26 rue Saint-Guillaume Collinée	43,51 €	46,38 €
300	Cabinet médical	1 rue de Penthièvre Le Gouray	241,04 €	256,95 €
301	Supérette Le Gouray Multi-services	Place de la Mairie Le Gouray	639,08 €	681,25 €
303	Association MAM	1 Rue Saint Etienne Le Gouray	261,06 €	278,29 €
304	salle des associations	Résidence de la mairie Le Gouray	8,70 €	9,27 €
305		6 Le Val Raulet Le Gouray	8,33 €	8,88 €
306		2 La Ville Es Gouyon Le Gouray	8,33 €	8,88 €
307		2 Moulin Durand	8,33 €	8,88 €
400	Institut de beauté	1 Place de l'Église Plessala	276,73 €	294,99 €
401	Maison médicale	2 rue des Chataigniers Plessala	877,83 €	935,76 €
403	Cabinet médical	2 rue des Chataigniers Plessala	378,54 €	403,52 €
404	Cabinet infirmier	2 rue des Chataigniers Plessala	218,64 €	233,07 €
405	Cabinet infirmier	2 rue des Chataigniers Plessala	221,90 €	236,54 €
406		Les Hauts Champs Plessala	87,02 €	92,76 €
407		Les Hauts Champs Plessala	43,50 €	46,37 €
408	Cabinet médical	14 rue du Dr Bellamy Plessala	245,56 €	261,77 €
600	Restaurant	17 rue des manoirs Saint-Gouéno	435,11 €	463,82 €
700	SAMSIC	4a-4b rue Cité des Sports	840,00 €	856,80 €

		Saint-Jacut Du Mené		

Le Conseil Municipal donne son accord.

Cession de parcelles : le Moulin de la Heussaie à Plessala

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant la demande d'acquisition de certaines parcelles déjà utilisées par des usagers Monsieur MAUXION et l'Indivision EDY-MAUXION, et après échanges entre Jean-Yves MOY et les différents propriétaires actuels.

Considérant l'estimation de l'avis des domaines n° 14907724 du 15/11/2023 à hauteur de 480 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Considérant le passage en bureau du 6 décembre 2023 validant la vente de ces parcelles à 0,50 euros/m².

Il est proposé de vendre les parcelles suivantes :

Adresse des parcelles	Acquéreurs	Références cadastrales	Surfaces	Prix au m²
Le Moulin de la Heussaie Plessala 22330 Le Mené	Mr Mickaël MAUXION	191 ZO 146 191 ZO 150	182 m² 75 m²	0,50 €uro/m²
Le Moulin de la Heussaie Plessala 22330 Le Mené	Indivision EDY-MAUXION	191 ZO 144 191 ZO 145 191 ZO 147 191 ZO 149 191 ZO 151	457 m² 95 m² 10 m² 134 m² 6 m²	0,50 €uro/m²

Soit 2a 57ca à Mickaël ROUXEL et 7a 02ca à l'Indivision EDY-MAUXION.

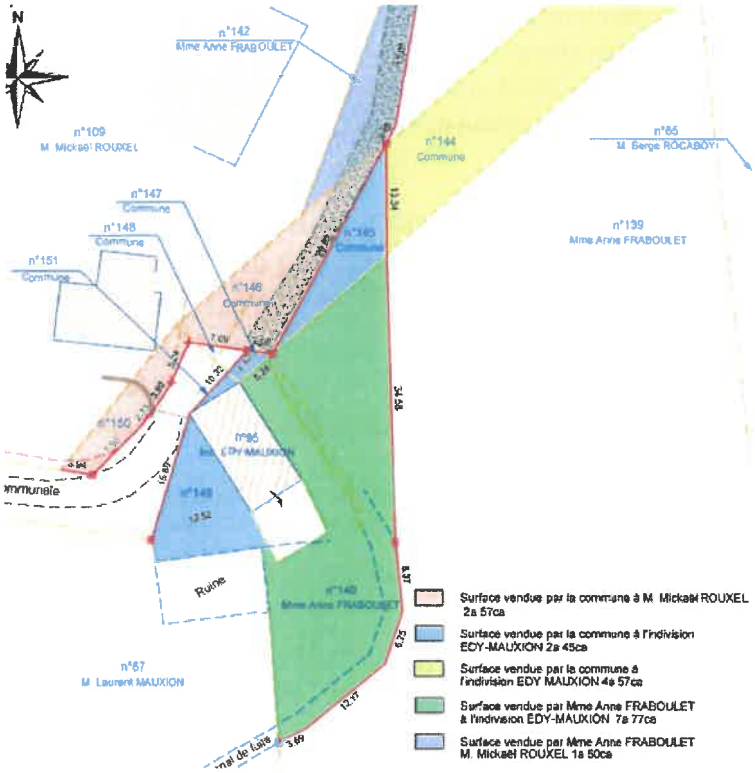

Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir au Maire pour signer les actes relatifs à cette cession.

ENVIRONNEMENT

Avis sur l'enquête publique SOKA (Société Kaolinière Armoricain)

Monsieur le Maire présente un arrêté préfectoral d'enquête publique en date du 12 septembre dernier.
Une enquête publique de 4 semaines a été ouverte du 6 novembre au 6 décembre 2023 dans la commune de le Mené au lieu dit Kerrouët suite à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension de la carrière de kaolin.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension de la carrière de Kaolin présentée en enquête publique par l'entreprise SOKA.

EDUCATION

Reconduction de la convention « Petits déjeuners »

Madame Roselyne Rocaboy, Maire-Adjointe à l'éducation, soumet à l'approbation du Conseil le renouvellement pour l'année scolaire 2023/2024 de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » qui lie la commune au Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse. Ce dispositif participe la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. En contrepartie de son engagement à assurer la distribution des denrées, la commune perçoit une aide qui est estimée pour cette année scolaire à 3815 €.

Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir au Maire pour signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Cession d'un immeuble immobilier aux 707 et 707 bis place de l'Église à St Jacut

Lors de la délibération du 12 octobre 2023, il a été proposé la vente de ces deux logements appartenant au même immeuble.
Pour rappel l'avis des Domaines indiquait 57 750 euros pour le 707 et 35100 euros pour le 707bis avec une marge de 10 %.
Suite à un échange téléphonique avec la DDTM, il est demandé de rectifier la délibération en indiquant en bas de la délibération, en dernière ligne, le prix de vente souhaité pour chaque logement.
Concernant le DPE du 707bis, il est indiqué 709 comme adresse, donc à modifier. De plus, ce DPE fait apparaître un classement en lettre C tandis que pour l'autre, le plus « propre », est en D. La DDTM demande à ce qu'un nouveau DPE soit réalisé, car il est impossible que le logement le plus abîmé soit le mieux classé.

Au regard des demandes formulées par la DDTM, le Conseil Municipal est invité à proposer de vendre :
- le logement 707 au prix de 53 181 € TTC
- le logement 707 bis au prix de 32 319 € TTC
et de réaliser un nouveau DPE pour faire la levée de doute.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces cessions et pouvoir au Maire pour signer les actes relatifs à cette cession.

Acte de régularisation : parcelles section 297 ZI n°20 et 21 à St Gouëno

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de prendre en charge les frais liés à la régularisation des parcelles cadastrées section 297 ZI n°20 et 21 entre Monsieur Guy AIGNEL et Monsieur Dominique AIGNEL d'un montant de 600,00 € suite à une erreur effectuée en commune historique de St Gouëno.

Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir à Mr Le Maire pour signer tout acte se référant à cette affaire.

Cession de la parcelle ZI 40 à Monsieur Jean Marie AIGNEL

Mr le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la proposition de cession de la parcelle 297 ZI 40 d'une contenance de 14 m² au prix de 0,50 € du m² à Mr Jean-Marie Aignel.
Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir à Mr Le Maire pour signer tout acte se référant à cette affaire.

Défraiement de Mme Sylvie Rocaboy

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le remboursement des frais engagés par Mme Sylvie Rocaboy, Adjointe à la santé, d'un montant de 328,97 € pour l'équipement du logement mis à disposition des professionnels de santé en remplacement ou en stage.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Dispositif d'aide en faveur de l'installation d'équipement de protection incendie

Mr Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé par délibération du 12 septembre 2019, de mettre en place un dispositif d'aide d'un montant forfaitaire de 3 000 € en faveur de l'installation d'équipement de protection incendie pour les propriétaires de bâtiments industriels non classés I.C.P.E., de bâtiments abritant des exploitations agricoles, ERP,... lors de l'instruction des permis de construire, de déclaration de travaux ou autres contrôles débouchant sur la nécessité de création d'une réserve de protection contre les incendies.
Il est rappelé que cette demande est formulée lorsque le réseau public ne permet pas de couvrir les besoins en cas d'incendie (absence de borne incendie dans un périmètre suffisant, débit trop faible...), car le coût à charge peut s'avérer important.

Au regard du nombre de demandes qui se font jour dans le cadre des contrôles de la DDTM au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, Mr Le Maire soumet au vote du Conseil municipal les propositions suivantes :

- de limiter à un seul versement de l'aide communale par exploitation agricole ou ERP.

- de revoir le montant de l'aide forfaitaire allouée en le passant à 2 000 €,

Le Conseil Municipal approuve ces 2 propositions de modifications du dispositif présentées qui rentreront en vigueur au 1er janvier 2024.

Proposition de mise en vente de la maison 2, rue de la Carrière-Langourla

Monsieur Michel Ulmer, Maire-Adjoint au logement-patrimoine, soumet à l'approbation du Conseil la mise en vente de la maison située au 2 rue de la Carrière à Langourla pour un montant de 120 000€.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition de mise en vente de ce bien.

Centre culturel mosaïque : devis ICG relatif aux équipements de cuisine

Au regard du rapport de la société de vérification de l'état et la conformité du matériel de la cuisine du centre culturel Mosaïque, il s'avère nécessaire de changer le four, la plaque, le lave-vaisselle et la sauteuse de la cuisine.

Pour ce faire, et après analyse des offres reçues, Mr le Maire soumet à l'approbation du Conseil le devis de la société IGC d'un montant de 33 139,22 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Eclairage public : St Jacut du Mené

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil la proposition de travaux d'éclairage public sur St Jacut du Mené d'un montant de 11 000 € TTC présentée par le SDE avec un reste à charge communale de 6620, 44 €.

Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir au Maire pour signer la proposition du SDE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

Le Maire,

Gérard Daboudet

Le secrétaire de séance,

Eric Jaffrot